

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JANVIER 2014

2/8 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE METROPOLE EST

Les Monsois de moins de 25 ans suivis par les personnels de l'antenne de la Mission Locale sont accompagnés sur les plans sociaux et professionnels. Pour l'année 2013, 924 jeunes ont été pris en charge, dont 682 en suivi actif et 242 qui se sont présentés pour un premier accueil. L'effectif total de jeunes accueillis et accompagnés par la Mission Locale est en évolution, dans un contexte d'accroissement des problématiques d'accès à l'emploi. Les actions développées par la Mission Locale, notamment en 2013 dans le cadre des programmes de création des Emplois Francs et des Emplois d'Avenir, sont à conforter.

A ce titre, les moyens d'accompagnement de la Mission Locale alloués par la Ville sont évalués pour l'année 2014 à hauteur de 100 000 €. Ils permettent de soutenir l'action de la Mission Locale Métropole Est en faveur des jeunes Monsois et de participer à son fonctionnement. Outre ce concours financier, l'aide accordée repose également sur la mise à disposition d'un local dévolu au fonctionnement de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes Monsois.

Les modalités de versement de la subvention globale, ainsi que la nature des documents à présenter pour justifier de la réalisation des activités, sont précisées dans une convention de partenariat signée par Monsieur le Maire et Madame la Présidente de la Mission Locale Métropole Est.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention de partenariat,
- verser une subvention de 100 000 € à l'Association Locale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle de Villeneuve d'Ascq/Mons en Barœul,
- imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6 574 du budget de l'exercice.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, M. TONDEUX et M. BRIC.